

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire
7	CONJUX	POCHAT Nathalie
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle
9	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François
10	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian
11	LA BIOLLE	NOVELLI Julie
12	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno
13	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas
14	MERY	FONTAINE Nathalie
15	MONTCEL	HUYNH Antoine
16	MOUXY	MORET Jean-Paul
17	ONTEX	CARRIER Christiane
18	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier
19	SAINT OFFENGE	GRELLIER Jean-Marc
20	SAINT OURS	ALLARD Louis
21	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard
22	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte
23	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude
24	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas
25	VIONS	ARRAGAIN Manuel
26	VIVIERS-DU-LAC	MONANGE Myriam
27	VOGLANS	MERCIER Yves

25 communes présentes

Absents excusés :

CHANAZ	HUSSON Yves
MOTZ	CLERC Gérard

L'an deux mille vingt-six, le mardi huit septembre à dix-huit heures, les membres du Bureau communautaire de Grand Lac, légalement convoqués le 2 septembre 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic. Un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse (17 points à l'ordre du jour) et les projets de délibérations était joints à la convocation.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 27 présents. Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérécours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : B-73 Année : 2026

Exécutoire le : 17 SEP. 2026

Publiée / Notifiée le : 17 SEP. 2026

Visée le : 15 SEP. 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°26024 : Renforcement du réseau d'eau potable sur la commune de La Biolle - Route de Savigny TR2 - Attribution

Est rappelé le projet de renforcement du réseau d'eau potable sur la commune de La Biolle « Route de Savigny TR2 ». Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux de renforcement du réseau d'eau potable « intercommunal Antoger » et « Route de Savigny TR1 » sur la commune de la Biolle réalisés en 2025.

Ces travaux consistent à :

- Créer une nouvelle conduite d'eau potable en diamètre 100mm sur 1.3km environ pour remplacer la canalisation existante de diamètre 60mm, qui passe actuellement dans les propriétés privées ;
- Reprendre les 22 branchements des habitations existantes ;
- Créer un poste de surpression dans le but d'améliorer la pression du réseau.

La bureau Alp'études est maître d'œuvre sur cette opération.

La consultation a été passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur.

Le montant des travaux estimé par la maîtrise d'œuvre s'élève à 618 564 € HT.

- Lot 1 : Canalisation eau potable : 407 114 € HT
- Lot 2 : Création d'un local de surpression : 214 550 € HT

Un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication le 02 juillet 2026 et la limite de réception des offres a été fixée au 3 août 2026 à 12h00. Au total 7 offres ont été reçues pour le lot 1 et 1 offre pour le lot 2.

Au vu des critères d'attribution (60 % prix, 40 % valeur technique) et du classement des offres, la commission des procédures adaptées réunie le 25 août 2026 propose :

- De retenir pour le lot 1, l'offre de l'entreprise RAZEL BEC / Agence BIANCO pour un montant de 370 559.95 € HT ;
- L'offre relative au lot 2 nécessite une analyse complémentaire par les services et le maître d'œuvre.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits Grand Lac sont ouverts sur les budgets 2026 : Eau potable : 25-78.

Vu le code de la commande publique,

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché précité à l'entreprise indiquée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec l'entreprise indiquée.

Aix-les-Bains, le 8 septembre 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 31 - Présents : 27 - Présents et représentés : 27 - Abstentions : 0 - Votants : 27 - Pour : 27 - Contre : 0 - Blancs : 0 - Nuls : 0
--

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération B-73 : Marché n.26024 : Renforcement du réseau d'eau potable sur la commune de La Biolle - Route de Savigny TR2 - Attribution

Date de transmission de l'acte : 15/09/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 15/09/2026

Numéro de l'acte : d5993 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260908-d5993-DE

Date de décision : 08/09/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)